



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Attractivité des stations situées en territoires de montagne

Question orale n° 229

Texte de la question

M. Lionel Tivoli appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée de la ruralité, sur l'attractivité des stations situées en territoires de montagne. Bien qu'un plan dédié - sous la dénomination de plan avenir montagne - soit régulièrement mis en avant dans le cadre de la transition des territoires de montagne vers la diversification d'une offre touristique, force est de constater qu'en pratique de nombreux obstacles persistent. C'est notamment le cas de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui bloque quasi systématiquement la réalisation de nombreux projets indispensables aux activités quatre saisons des stations. L'amoncellement de normes freine drastiquement le développement économique des zones rurales. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part des dispositions concrètes qui peuvent être mises en œuvre afin d'optimiser dans les meilleurs délais le développement économique des territoires de montagne.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 229

Rubrique : Montagne

Ministère interrogé : Ruralité

Ministère attributaire : Ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)